



Saisir les opportunités du changement climatique

Rédacteurs : VIVEA – Délégation Nord-Ouest – Région Normandie
Destinataires : prestataires de formation
Date de création : 02/2023
Date de révision : 12/2023

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 511000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

En lien avec le plan de développement de la formation des territoires, les élus normands ont accompagné la réflexion aux changements de pratiques au travers de deux appels d'offres spécifiques : « accompagner la réflexion aux changements de pratiques » en Basse-Normandie et « innover dans ses pratiques pour pérenniser son entreprise » en Haute-Normandie.

Dans le cadre de ces appels d'offre spécifiques, seulement 4 organismes de formation se sont saisis de ces thématiques. Depuis 2020, 15 formations ont été réalisées, permettant de former 140 stagiaires. La majorité des formations réalisées avaient pour fil conducteur l'adaptation au changement climatique et la réduction des gaz à effet de serre.

Afin de mobiliser un maximum d'organismes de formation à accompagner les chefs d'entreprise aux grands enjeux environnementaux et climatiques à venir, les élus des comités territoriaux Haute et Basse-Normandie ont fait converger leurs réflexions et développé un nouvel appel d'offre spécifique à vocation régionale.

L'objectif général de l'appel d'offre

L'objectif du présent appel d'offre est d'inciter les organismes de formation à construire et déployer une offre de formation visant à accompagner les chefs d'entreprises agricoles dans leur capacité à comprendre les enjeux du changement climatique, et d'amorcer ou renforcer des changements de pratiques par la mise en place de solutions techniques concrètes d'adaptation et d'atténuation.

2. Propositions attendues

Le public

Toutes les contributrices et contributeurs de la région Normandie. Quelques stagiaires des départements limitrophes peuvent intégrer les formations proposées dans le cadre du présent appel d'offre.



Le recrutement du public

Afin de favoriser le recrutement des stagiaires et de pouvoir répondre à l'enjeu d'une mobilisation forte des chefs-fes d'entreprise, il est souhaité que des modalités spécifiques soient mises en place. Le Comité préconise de mettre en œuvre des partenariats afin de favoriser la promotion auprès des stagiaires potentiels de chaque structure et de multiplier les réseaux de communication et/ou d'organiser des actions particulières de promotion et de communication (ex : campagne de phoning spécifique ...).

Pour être valorisées, ces modalités de mobilisation du public : les partenaires impliqués ou les actions de promotion envisagées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* ».

Le périmètre géographique

Les 5 départements normands : Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime.

Les contributeurs et contributrices des départements limitrophes pourront s'inscrire dans ce dispositif.

Les objectifs de formation

L'objectif de la formation est d'accompagner les participants à avoir une approche globale et systémique face au changement climatique afin de faire évoluer, d'adapter, maintenir et pérenniser leur système de production.

La formation doit obligatoirement permettre aux participants d'atteindre l'ensemble des objectifs suivants :

- ▶ Objectiver à partir d'éléments simples et factuels les impacts du changement climatique
- ▶ Comprendre les principaux phénomènes en jeu et leurs impacts sur l'activité agricole et la conduite des entreprises
- ▶ Faire le lien entre les pratiques et le changement climatique et expliquer les mécanismes en jeu
- ▶ Identifier quelques voies d'adaptation ou d'atténuation en matière de techniques de production
- ▶ Identifier l'évolution climatique à l'échelle de son entreprise et les solutions déjà mises en œuvre
- ▶ Analyser la faisabilité, les atouts et inconvénients de ces solutions et leurs conséquences sur l'activité et la viabilité de l'entreprise

Les formations proposées pourront s'articuler autour d'une ou plusieurs techniques, par exemple :

- Adapter des pratiques favorable à la biodiversité
- Optimiser la gestion de l'eau pour s'adapter au changement climatique
- Mettre en place des pratiques agroécologiques pour répondre aux enjeux du changement climatique
- Adapter ses pratiques culturales et/ou d'élevage pour répondre aux enjeux du changement climatique



Les modalités pédagogiques

Il est demandé de s'appuyer sur des méthodes pédagogiques réflexives structurées permettant une prise en compte, une analyse des situations professionnelles et une implication des stagiaires (méthode de résolution de problème, Co développement, ...).

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

Le comité préconise d'avoir recours à des témoignages de chefs d'entreprise ayant un retour d'expérience sur les changements de pratiques et l'adaptation au changement climatique. Il est permis d'utiliser des témoignages vidéos ou par visio-conférence de chefs d'entreprise domiciliés dans d'autres régions plus fortement impactées par le changement climatique. Pour être valorisée, cette modalité devra être précisée dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

La durée de la formation

La durée minimum de la formation doit être de 14 h, consécutives ou non.

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les compétences des formateurs

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

Le comité préconise l'intervention d'un formateur expert ou ayant des compétences spécifiques (approche globale ou pluridisciplinaire, expertise rare sur le territoire...).

Pour être valorisée, cette modalité devra être précisée, ainsi que les noms et qualifications qui justifient l'expertise des intervenants, dans le programme de l'action de formation de la demande de financement, dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Cet appel d'offre spécifique est proposé pour une période de 3 ans révisable chaque année. Pour 2024, les formations devront démarrer avant le 31 décembre 2024 et se terminer au plus tard le 31 mars 2025.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)



- ▶ Les moyens de mobilisation des stagiaires
- ▶ Le recours à des témoignages
- ▶ Les compétences des formateurs

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60€ TTC par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 40€ TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Le recours à des témoignages pertinents
- ▶ Les compétences justifiées des formateurs ou intervenants définies dans cet appel d'offre spécifique

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas de l'accompagnement individualisé

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).



Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction, dans la priorité 3 « Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal » de l'appel d'offre permanent du comité Normandie en cochant l'appel d'offre spécifique intitulé «(R) AOS Changements climatiques »

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Départements 27 et 76	Départements 14, 50 et 61
Barbara KUBIK Conseillère VIVEA Normandie Tél. : 06 07 71 27 15 E-mail : b.kubik@vivea.fr	Hélène STEPHAN Conseillère VIVEA Normandie Tél. : 06.75.66.49.23 E-mail : h.stephan@vivea.fr